


 Ville de Châteauneuf sur Charente

Membres en exercice: 27

Membres présents: 25

Suffrages exprimés: 27

République Française

 Délibération N° 2020-98  
 Conseil Municipal du 30 Septembre 2020
**DATE DE CONVOCATION** : 24 Septembre 2020
**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS** : J.L. LEVESQUE - K. GAI - B. LAFAYE - G. MIGNON - M. VILLEGIER - MH. AUBINEAU - T. DEGRANDE - P. FRÉON - M.A. CHEVALIER - C. BONNEAU - G. MICHELY - JP DESLIAS - JF CESSAC - P. ORMECHE - K. PERROIS - S. BROUILLET - W. BOURGEAU - E. PISANI - A. DUBRUN - F. GUIRAO - H. ROSARIO - E. CLEMENTEL - S. RAYNAUD - C. NANGLARD - P. BERTON

**CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR** : S. DELIMOGEES donne pouvoir à P. BERTON - C. RAFIN donne pouvoir à S. RAYNAUD

**CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS**: S. DELIMOGEES - C. RAFIN
**SECRETAIRE DE SÉANCE** : P. FRÉON
**OBJET : TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RÉSEAUX ; AMÉNAGEMENT DE BOURG : BOULEVARD DE LA RÉPUBLIQUE - PLACE DU PLAINEAU ; MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION PRISE LE 2 SEPTEMBRE 2020**
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de l'Urbanisme,

**VU** la délibération en date du 02 Septembre 2020 portant sur le versement de fonds de concours au SDEG pour les réseaux électriques, le génie civil de communications électroniques et la prestation de l'opérateur de réseaux, dans le cadre de l'effacement des réseaux boulevard de la République,

**CONSIDÉRANT** le nouveau plan de financement présenté par le SDEG, il convient de modifier le montant de ces fonds de concours,

Montants des fonds de concours portés sur la délibération du 2 septembre 2020		Montants des nouveaux fonds de concours qui seront versés par la commune	
Génie civil : réseaux électriques	81 785.00 HT	Génie civil : réseaux électriques	82 610.00 HT
Génie civil : communication électronique	30 600.00 HT	Génie civil : communication électronique	29 800.00 HT
Opérateur de réseaux	4 472.88 HT	Opérateur de réseaux	4 472.88 HT
	116 857.00 HT		116 882.00 HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, PAR 27 VOIX POUR :

- ✓ D'APPROUVER les nouveaux montants des fonds de concours qui seront versés au SDEG par la commune.
- ✓ QUE le reste de la délibération du 02 Septembre 2020 reste sans changement.

 POUR EXTRAIT CONFORME  
 Le Maire, Jean-Louis LEVESQUE